

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****PROCES-VERBAL****Conseil d'Administration du C.C.A.S****Jeudi 12 septembre 2024 à 11 heures 00****Présidence** : Madame Christine DEBLOIS-CARON, Vice-Présidente du CCAS**Présents** :Mesdames Christine DEBLOIS CARON, Thérèse GAUTIER, Nathalie GUYOMARD, Michelle BESNARD
Messieurs Julien BOURGOGNE et Jean-Pierre DURET**Absents excusés représentés** :

Monsieur Jean-Marie TETART donne pouvoir à Madame DEBOIS-CARON

Absent excusé :

Monsieur Philippe SERAY

Administration : Madame Nadège ROCHEREAU

Le Conseil d'administration

Sous la présidence de Madame Christine DEBLOIS-CARON

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 JUILLET 2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. AIDES FACULTATIVES

1 dossier a été proposé et accepté pour une aide.

N° de délibération	Objet	Montant accordé
14/2024	Aide financière pour prise en charge d'une facture d'électricité	606.00 €
TOTAL		606.00 €

3. MODIFICATION DES TARIFS DE TELEASSISTANCEPar délibération en date du 26 octobre 2023, les membres du conseil d'administration du CCAS avaient approuvé la modification des tarifs de téléassistance qui avaient été mis en place à compter du 1^{er} juillet 2023.

Les tarifs ont de nouveau été modifiés, à compter du 1^{er} juillet 2024.

Il convient par conséquent d'approuver ces nouveaux tarifs des prestations transmis par la Société VITARIS.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 7 VOIX POUR, approuve la délibération suivante :

Vu la convention de téléassistance conclue avec le Conseil Départemental des Yvelines et la Société VITARIS,
Vu la délibération du CCAS n° 19/2023 du 26 octobre 2023 approuvant les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2023,
Considérant les tarifs 2024 des prestations de la Société VITARIS, attributaire du Marché, applicables à compter du 1^{er} juillet 2024,

Article 1 : Décide d'appliquer, à compter du 1^{er} juillet 2024 les tarifs de la façon suivante :

Services	Personne seule ou couple <u>non imposable</u>	Personne seule ou couple <u>imposable</u>
Téléassistance	2.55 € par mois	5.10 € par mois

Article 2 : Dit que pour tout nouvel abonné entre le 1^{er} et 15 de chaque mois, le tarif mensuel sera appliqué ; au-delà du 15 le demi-tarif sera en vigueur.

Article 3 : Dit que pour tout départ d'un abonné entre le 1^{er} et le 15 de chaque mois, le demi-tarif sera appliqué ; au-delà du 15, le tarif mensuel sera en vigueur.

Article 4 : Dit que les recettes seront imputées à l'article 706 du budget du CCAS.

4. **POINT SUR LA PROCHAINE SEMAINE BLEUE**

Madame Deblois-Caron indique que la prochaine semaine bleue se déroulera du lundi 30 septembre au samedi 5 octobre 2024.

Comme l'an dernier l'EHPAD a souhaité que nous travaillions en collaboration pour l'organisation de cet évènement afin de pouvoir proposer divers ateliers aux seniors non résidents de l'EHPAD. Cette année l'édition est également proposée aux seniors de tout le territoire du Pays Houdanais.

Au cours de cette semaine, seront proposés aux seniors :

- Un forum des seniors le mardi 1^{er} octobre 2024 au cours duquel ils pourront rencontrer des intervenants sur plusieurs domaines : aménagement, prévention et sécurité du domicile, conseils diététiques – prévention du diabète, aide administrative, activités et associations pour seniors, soins et aides à domicile, portage des repas, audio-prothésiste et matériel médical.
Ce forum se déroulera à Orgerus. Pour les personnes qui ne sont pas véhiculées et qui souhaitent s'y rendre, la Croix-Rouge a accepté de mettre à disposition un système de transport collectif (sur inscription).
- Une journée bien-être avec différents ateliers : « bien manger », « sophrologie/réflexologie », « Yoga » pour lesquels une inscription sera obligatoire, ainsi que d'autres ateliers sans inscription tels que « massages assis », « soins énergétiques », « initiation aux casques de réalité virtuelle ».
- Une marche intergénérationnelle en partenariat avec l'association « Houdan la Nature » et en présence de résidents de l'EHPAD, et des écoles élémentaires publique et privée de Houdan.

5. **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Colis de Noël : Madame Deblois-Caron informe les membres du conseil que la distribution des colis de fin d'année aura lieu le samedi 14 Décembre. Le rendez-vous est donné à 9h00 aux Services Techniques comme chaque année.

Galette des seniors : la date retenue pour cette Galette est le jeudi 16 Janvier 2025. Il proposé de renouveler le Loto comme l'an dernier.

La séance est terminée à 11 h 30.

Pour extrait et certifié conforme,

Houdan, le 7 Octobre 2024

Christine Deblois-Caron
Vice-Présidente du CCAS